

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Absente excusée : Mme RENON

Convocation et affichage : 19/03/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2023, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 26.74 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.55 %
- Taxe Habitation RS : 2.21 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024 et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2024, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 26.74 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.55 %
- Taxe Habitation RS : 2.21 %

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 26 mars 2024

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT




Le secrétaire
Raymond GROS

